



Service Enfance - Jeunesse
Périscolaire / Accueil de loisirs
Tél : 03 79 57 07 60
Mail : enfance-jeunesse@bressenordintercom.fr
<https://www.bressenordintercom.fr/>

Madame, Monsieur,

Les accueils de loisirs ouvriront du lundi 24 au vendredi 28 février 2025. (pour les enfants de la Petite Section au CM2, prise en compte de la classe de l'année scolaire 2024/2025).

Les jeunes de la 6^{ème} à 17 ans sont accueillis seulement sur les activités spécifiques (soit le vendredi 28 février 2025).

Les inscriptions se font sur le portail famille.

***Pour ceux qui n'auraient pas encore accès au portail famille**, vous devez remplir la fiche générale commune à tous les services de la Communauté de Communes et la retourner au Service Enfance Jeunesse par mail ou par courrier. Vous recevrez ensuite vos identifiants par mail.

***Pour ceux qui ont déjà un accès au portail famille**, il suffit de vous connecter au portail famille et de retourner les différents documents par la messagerie du portail famille :

- la fiche « **programme d'activités Hiver 2025** » (à remplir et à retourner)

- la fiche sanitaire **Attention de bien prendre la nouvelle fiche sanitaire année 2025 !** Vous la remplirez une fois par an et l'actualiserez entre temps si besoin.

- la copie des vaccins, l'attestation d'assurance et la copie du livret de famille (dans le cas où vous ne l'auriez pas déjà fait ou en cas de changement)

N'oubliez pas de **cocher** les jours d'accueils souhaités sur le planning de votre enfant en sélectionnant bien la bonne structure selon la classe de votre enfant.

En cas de dossier incomplet, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte.

Au cours de la semaine, les enfants pourront participer à diverses activités (activités manuelles, d'expressions, jeux, journée à thème...). C'est l'occasion pour eux de développer leur créativité, de s'exprimer, de découvrir et s'initier à de nouvelles activités. **Les vacances d'hiver seront sur le thème « dessine-moi un sourire ! »**

Activité spécifique du vendredi 28 février 2025 : différentes activités selon les âges

Enfants de la maternelle : Art créatif avec Christa Coulon Guérin + atelier musical avec François Gillard + maquillage

Enfants de l'élémentaire :

CP : Art créatif avec Christa Coulon Guérin + atelier musical avec François Gillard + maquillage

CE1 au CM2 : Art créatif avec Christa Coulon Guérin + atelier musical avec François Gillard + Bubble Foot

Ados (à partir de la 6^{ème}) : Art créatif avec Christa Coulon Guérin + atelier musical avec François Gillard + Bubble Foot



Vous trouverez le planning des activités spécifiques sur le site <https://www.bressenordintercom.fr/> ou sur le portail famille. **Il est à retourner rempli et signé.**

L'accueil et le départ des enfants se feront selon les horaires et selon les groupes d'âge soit à la MAJE soit à la Maison Municipale

	Arrivée entre 7h30 et 8h30	Arrivée entre 8h30 et 9h00	Départ entre 17h00 et 17h30	Départ entre 17h30 et 18h30
Accueil de loisirs maternel	A la MAJE			
Accueil de loisirs élémentaire et ados	A la Maison Municipale Andrée Berry			

Modalités pour accéder à l'activité du vendredi (seulement pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire) : l'enfant devra être inscrit au moins 2 autres jours de la semaine d'ouverture soit au total une formule de 3 journées avec repas.

Inscription avant le JEUDI 6 FEVRIER 2025 (les places sont limitées)

Une annulation effectuée après la date limite d'inscription entrainera le règlement de la prestation prévue.

Rappel des horaires

Journée avec repas de 7h30 à 18h30

(Arrivée échelonnée entre 7h30 et 9h00, départ échelonné entre 17h00 et 18h30)

Matin avec repas : départ à 14h00 / Après-midi avec repas : arrivée à 12h00

Tarif des accueils de loisirs selon la grille ci-dessous

Quotient familial au 01/01/2025	0 - 500	501 - 750	751 - 1 000	1 001 - 1 250	1 251 et +
Journée	7,00	9,00	11,00	13,00	15,00
½ journée avec repas	6,00	8,00	10,00	12,00	14,00

Le règlement se fera **après** la période d'accueil, vous recevrez une facture à régler au **Trésor Public**, Possibilité de règlement par Chèque vacances A.N.C.V. (La trésorerie a changé d'adresse, elle se trouve actuellement à Louhans).

Attention de bien sélectionner sur le portail famille, la bonne structure d'accueil de loisirs en fonction des critères ci-dessous (les classes prises en compte sont celles de l'année scolaire 2024-2025):

-**Accueil de Loisirs Maternel** pour les enfants scolarisés de la Petite section à la Grande Section, à la M.A.J.E. L'Ile Ô Frimousses 5 bis rue du Château à Pierre de Bresse.

-**Accueil de Loisirs Élémentaire** pour les enfants du CP au CM2 à la Maison Municipale Andrée Berry.

-**ADOS** : à partir de la 6^{ème} (seulement le vendredi 28 février) à la Maison Municipale Andrée Berry.

Céline CORNOT

Service Enfance – Jeunesse

Responsable périscolaire / extrascolaire

Tél : 03 79 57 07 60

Mail : enfance-jeunesse@bressenordintercom.fr

<https://www.bressenordintercom.fr/>